



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 023-22

Objet : *RD - Attribution du marché de travaux pour la requalification de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

• date de convocation le 28 janvier 2022

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Daniel Rochoix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 023-22

objet **RD - Attribution du marché de travaux pour la requalification de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la RD 1006, situé entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, a été soumis à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique début janvier 2022.

En parallèle de cette procédure, une phase de consultation des entreprises a été menée afin de démarrer la première tranche des travaux d'aménagement sur la section le long de la Leysse depuis la Garatte jusqu'au carrefour de la Trousse (hors carrefour), dès le second trimestre 2022.

Les aménagements prévus consistent à :

- créer des murs de soutènement pour élargir la digue côté habitations,
- créer un trottoir de deux mètres de large sur l'intégralité du linéaire,
- élargir la chaussée au niveau des carrefours à feux,
- enfouir les réseaux d'éclairage, électrique et de télécommunication,
- rénover les conduites d'eau potable et d'eaux usées,
- rénover l'éclairage public et les carrefours à feux,
- aménager des espaces paysagers qualitatifs.

Pour ce faire, le marché de travaux a été divisé en quatre lots :

- lot 1 : terrassement, voirie et réseaux divers, génie civil,
- lot 2 : bordures, enrobés, béton, signalisation,
- lot 3 : paysage, mobilier urbain,
- lot 4 : câblage, signalisation lumineuse tricolore, équipements.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 25 novembre 2021.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis comme suit :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022 a émis un avis favorable à l'attribution :

- du lot 1 au groupement Guintoli/EHTP pour 2 090 573,10 €HT,
- du lot 2 au groupement Guintoli/Siorat pour 1 076 326,95 €HT,
- du lot 3 à l'entreprise Cholat pour 241 211,60 €HT,
- du lot 4 au groupement Citéos/Seb 309 082,20 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 20 janvier 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 24 voix Pour, 4 voix Contre et 11 Abstentions (Jocelyne Gougou et Alain Caraco ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue les lots du marché relatif aux travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire comme indiqué ci-dessus, après remise de l'avis du commissaire enquêteur sur le projet de requalification de la RD 1006,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 023-22

Objet de l'acte : RD - Attribution du marché de travaux pour la requalification de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) : Plan de situation RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26689H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26689H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au